

LA COORDINATION DE LA GÉOMATIQUE AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Stratégie et cadre de politique de la géomatique fédérale

Version approuvée 1.0

**Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique
Mai 2006
Ratifié par les comités de gestion de NRCan
et de Pêches et Océans, été 2006
Considération par d'autres ministères-
membres du CMOIG suivra.**

TABLE DES MATIÈRES

1^{re} partie : Sommaire

Introduction	2
Glossaire des sigles et des termes	3
La géomatique au Canada : la stratégie en perspective	6
L'importance d'avoir une stratégie de la géomatique fédérale	8
Les objectifs de la Stratégie	10
Géomatique fédérale : Mission, vision et fonctions principales	11
Que sont les prochaines étapes?	12

2^e partie : Annexes

Annexe A	Gouvernance générale - proposition	13
Annexe B	Gouvernance opérationnelle du CMOIG	16
Annexe C	Procédures de fonctionnement du CMOIG	18
Annexe D	Évaluation des initiatives ministérielles	20
Annexe E	Éléments de politique sur la gestion des données et des questions horizontales	21
Annexe F	Les éléments de politique concernant les normes et l'accès	
	Normes techniques	22
	Licences normalisées de données	22
	Modèles de collaboration	22
	Couches de données-cadres normalisées	22
	Principes de conservation et d'archivage des données	23
	Accès aux données	23
Annexe G	Éléments de politique généraux	
	Pratiques de ressources humaines	24
	Approvisionnement en logiciels, en données et en services géospatiaux	24
	Communications	24
	Gestion des risques	24
Annexe H	Mesure du rendement de la géomatique fédérale	26

INTRODUCTION

Depuis 2003, le Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique (CMOIG) cherche à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de la géomatique fédérale qui viendrait compléter ce que font les provinces et les territoires. Il veut ainsi favoriser la tenue à jour et l'utilisation généralisée d'une infrastructure de données dotée de normes communes, dans laquelle les données à jour sont recueillies une seule fois, puis utilisées par de nombreux organismes.

En 2004, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé au CMOIG d'élaborer, pour le gouvernement du Canada, une stratégie et un cadre de politique de géomatique qui pourraient être utilisés afin d'évaluer les initiatives comprenant un volet géomatique que les ministères soumettent au Conseil du Trésor.

En plus de cette fonction d'évaluation, la stratégie et le cadre de la géomatique fédérale (ci-après appelés « la Stratégie ») amélioreront la rentabilité et l'efficacité opérationnelle en prévenant le double emploi et le chevauchement.

Le CMOIG présente dans ce document sa proposition qui pourra être raffinée par le Secrétariat du Conseil du Trésor et les ministères fédéraux. Cette Stratégie est considérée comme un « document dynamique » qui, examiné chaque année et appliqué, se bonifiera et donnera des résultats. Les renseignements contenus dans cette Stratégie sont présentés en deux parties : 1) un sommaire et 2) une série d'annexes expliquant en détail les éléments du cadre de politique.

Les éléments de politique présentés dans les annexes F et G comprennent également les critères d'évaluation des initiatives liées à la géomatique. Il est entendu que ce ne sont pas nécessairement tous les éléments cernés qui s'appliqueront à chacune des initiatives. Le CMOIG prévoit utiliser les éléments pertinents pour évaluer les initiatives lorsque le Secrétariat du Conseil du Trésor le lui demandera.

GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES TERMES

CCG	coordonnateur de la communauté géomatique
CMOIG	Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique
COCG	Conseil canadien de géomatique
CT	Conseil du Trésor
DG	Directeur général
GC	Gouvernement du Canada
GPS	système mondial de localisation
ICDG	Infrastructure canadienne de données géospatiales
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SM	Sous-ministre
SMA	Sous-ministre adjoint
SNITE	Service national d'information sur les terres et les eaux

Cadre de politique	<p>Une série d'éléments stratégiques jugés nécessaires pour atteindre les objectifs de la géomatique fédérale. L'annexe E décrit les éléments liés à la gestion des données et des questions horizontales. Les éléments stratégiques relatifs aux normes et à l'accès (Annexe F) comprennent des normes techniques, des couches de données-cadres normalisées ainsi que des principes d'archivage et de conservation des données. Au nombre des autres éléments stratégiques (annexe G) figurent : les pratiques de ressources humaines, l'approvisionnement en logiciels pour le gouvernement fédéral, les communications et la gestion des risques.</p>
Comité directeur du CMOIG	<p>Il est constitué de sous-ministres adjoints (SMA) et de directeurs généraux (DG) des ministères participants qui se réunissent trois ou quatre fois par année afin d'établir les lignes directrices de la politique et les priorités pour la coordination de la géomatique fédérale, ce qui comprend l'examen et l'approbation des plans de travail.</p>
Communauté de pratique	<p>Un comité multipartite formé pour améliorer la collaboration technique et stratégique dans le but de maximiser les avantages du partage des ressources. Ces communautés sont généralement axées sur un thème ou des données.</p>
Conseil canadien de géomatique (COCG)	<p>Le Conseil canadien de géomatique, fondé en 1972, est le principal organisme consultatif fédéral-provincial-territorial en ce qui concerne la gestion des informations géographiques. Son but est d'offrir un forum pour échanger des renseignements sur les programmes, d'examiner les questions opérationnelles communes, de discuter des projets de lois relatifs à la géomatique (particulièrement l'arpentage) et d'élaborer et de mettre en valeur des normes géomatiques nationales.</p>

	<p>électeurs). Synonyme : responsable (voir ci-après).</p>
<p>Responsabilité</p> <p>Responsable</p>	<p>Le fait d'être responsable, soit une obligation de rendre compte morale, juridique ou mentale (la fiabilité, la crédibilité; quelque chose dont quelqu'un est responsable [charge]).</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui peut être appelé à répondre • qui peut être appelé à rendre compte en tant que cause, motif ou agent principal (un comité responsable d'une tâche) • être la cause ou l'explication (des défaillances mécaniques sont responsables de l'accident) • sujet à des vérifications juridiques ou, en cas de faute, à des sanctions • qui peut répondre de son comportement et de ses obligations • qui peut choisir par lui-même entre le bien et le mal • qui est marqué par la responsabilité ou l'imputabilité ou qui suppose l'une de celles-ci (politiques financières responsables) • Responsable du point de vue politique, plus particulièrement, quelque chose qui doit être soumis à l'électorat en cas de refus de l'assemblée législative—utilisé plus particulièrement au sein du cabinet britannique • ÊTRE RESPONSABLE suppose d'exercer des fonctions ou de s'acquitter de tâches précises, ou de faire partie d'un groupe donné (le bureau du recouvrement des revenus). • DEVOIR RÉPONDRE DE SES ACTIVITÉS suppose une relation entre quelqu'un qui a une obligation morale ou légale et un tribunal ou une autre autorité qui doit superviser son observance (une agence de renseignements qui doit répondre de ses activités devant le Congrès). • L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE suppose l'imminence de conséquences si la personne manque à ses obligations ou si la confiance est brisée (les élus sont tenus de rendre compte aux électeurs). • ÊTRE SUJET OU ASSUJETTI À DES RÈGLES DONNÉES met l'accent sur le fait d'être sujet à la révision, à la censure, ou à un contrôle par une autorité désignée sous certaines conditions (les lois sont sujettes à une révision judiciaire).

LA GÉOMATIQUE AU CANADA

La stratégie en perspective

« La géomatique est l'ensemble des activités et services couvrant la collecte, la gestion, l'analyse et l'intégration de données de localisation afin d'améliorer les processus de prise de décision ainsi que l'élaboration de politiques pour l'ensemble des Canadiens. » (CMOIG, définition de la géomatique fédérale, 2005)

La science et la technologie de la géomatique sont sur le point de connaître une révolution qui transformera notre façon de vivre et de travailler, et le Canada est l'un des pays qui ouvre la voie au changement. Pratiquement chaque semaine, on voit le lancement de technologies satellites, Internet ou autonomes qui se servent de cartes numériques. L'imagerie terrestre, les systèmes de navigation satellite et l'information basée sur la localisation sont de plus en plus disponibles comme services publics ou commerciaux.

Dans le secteur de la vente au détail, de plus en plus de gens utilisent régulièrement le système mondial de localisation (GPS), Internet et d'autres données de localisation pour répondre aux questions de la vie quotidienne, telles que « Quelle est la meilleure façon de me rendre du point A au point B? » et « Quels services, hôtels, restaurants, et magasins, par exemple, vais-je trouver en chemin? »

Les décideurs au gouvernement et dans l'industrie utilisent les données de localisation pour répondre de façon plus efficace et plus précise que jamais à des questions critiques touchant la planification et les politiques. Cela peut concerner les soins de santé, comme « Est-ce que la densité de la population ayant des besoins spéciaux justifie une initiative particulière dans cette région? », le marketing, telles que « Comment les données démographiques d'une région donnée peuvent-elles nous aider à bien cibler cette campagne publicitaire ou à choisir l'endroit idéal pour ce point de vente? »; ou des urgences de toutes sortes, notamment les appels au 9-1-1, les déversements de produits chimiques et les inondations. Tous les utilisateurs se posent une autre question : « Comment pouvons-nous être certains que les données que nous utilisons sont à jour et conformes à des normes communes? »

Les dépenses en géomatique des secteurs public et privé

En 2004-2005, les douze ministères fédéraux qui participent au CMOIG ont dépensé environ 240 millions de dollars en géomatique. Durant la même année, une étude commandée par Ressources naturelles Canada (RNCan) et menée par Hickling Arthurs Low estimait que les dépenses en ce sens des gouvernements provinciaux et territoriaux étaient d'environ 440 millions de dollars. Du point de vue des revenus, une étude de Statistique Canada réalisée pour RNCan laisse entendre qu'en 2002, l'industrie canadienne de la géomatique a réalisé des bénéfices d'environ 2 milliards de dollars. Bon nombre de ces chiffres sont fondés sur des différences au sein des divers organismes de même que sur des hypothèses, mais ils sont considérés comme étant près de la réalité.

De plus, tout porte à croire que la géomatique continuera sur sa lancée. Par exemple, GéoConnexions, un programme financé par le gouvernement fédéral afin de mettre sur pied une infrastructure permettant un plus grand partage des données de localisation, s'est récemment vu accorder 60 millions de dollars pour 2005-2010. Un financement de 60 millions de dollars lui avait déjà été alloué pour les années 1999 à 2004. Le Service national d'information sur les terres

et les eaux (SNITE), qui a reçu en 2005 un financement de 100 millions de dollars répartis sur quatre ans et qui utilisera l'infrastructure créée par GéoConnexions, constitue un autre exemple.

L'IMPORTANCE D'AVOIR UNE STRATÉGIE DE LA GÉOMATIQUE FÉDÉRALE

Depuis 2003, le Comité directeur du CMOIG cherche à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie fédérale de géomatique qui viendrait compléter ce que font les provinces et les territoires. Il veut ainsi favoriser la tenue à jour et l'utilisation généralisée d'une infrastructure de données dotée de normes communes, dans laquelle les données à jour sont recueillies une seule fois, puis utilisées par de nombreux organismes.

En 2004, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé au CMOIG et aux ministères qui en sont membres d'élaborer une stratégie fédérale relative aux activités de géomatique qui pourrait être utilisée afin d'évaluer le nombre grandissant d'initiatives comprenant un volet géomatique soumises au Conseil du Trésor.

Les fournisseurs et les utilisateurs des services géomatiques fédéraux ont besoin d'un tel outil. Pour réaliser le plein potentiel de la géomatique, il faut que les concepteurs des infrastructures et les utilisateurs des données se servent de politiques, de normes et de définitions uniformes. De plus, pour bien répartir et utiliser les ressources, il faut éviter le double emploi. Autrement dit, il faut se coordonner. Cela s'applique particulièrement au gouvernement fédéral, en raison de ses dépenses en géomatique et parce qu'il constitue le plus grand dépôt de données géographiques au Canada.

La stratégie proposée donnerait, au fil du temps, des résultats efficaces et rentables, car elle améliorerait la coordination de l'établissement des politiques et de la gouvernance relatives à la géomatique, et, sur le plan opérationnel, elle aurait les avantages suivants :

- la tenue et l'utilisation de normes communes;
- l'accès à des données à jour, recueillies une seule fois (le plus près possible de la source), puis utilisées par de nombreux organismes.

La Stratégie faciliterait également l'atteinte d'un objectif gouvernemental plus vaste, celui d'un changement fondamental de culture, axé sur la mise en valeur de la coordination, de la gestion, de la gouvernance et de l'imputabilité horizontales, contrairement à ce qui se fait actuellement à la verticale.

Le CMOIG tente d'atteindre ces objectifs :

- en collaborant à la cueillette, à la tenue à jour, à l'analyse, à l'intégration et au partage de certaines couches de données de localisation (géospaciales) afin d'éliminer le chevauchement et le double emploi;
- en prônant l'utilisation de normes de géomatique communes qui sont conformes aux normes internationales;
- en facilitant l'accès à l'information de localisation (géographique) et son utilisation par tous les Canadiens au moyen, par exemple, de licences normalisées de données;
- en servant d'organe consultatif pour la communauté géomatique fédérale.

Les provinces et les territoires sont des partenaires essentiels pour donner aux utilisateurs un accès efficace et gratuit à des données géomatiques qui sont importantes au bien-être social, économique et culturel. Le CMOIG croit que les données de ce type devraient être accessibles à grande échelle afin de favoriser :

- l'utilisation directe et immédiate des données géomatiques dans le cadre d'un grand nombre de projets d'envergure menés conjointement par les secteurs public et privé;
- l'élaboration, l'intégration et l'utilisation d'innovations et d'applications ajoutant de la valeur particulièrement intéressantes.

Dans la catégorie « accès direct et immédiat » figureraient, par exemple, des représentations numériques exactes et à jour de l'ensemble du réseau routier canadien, y compris les noms des rues et les tranches d'adresses. Dans le secteur public, Statistique Canada aimerait utiliser une couche de carte semblable pour concevoir le recensement national. Élections Canada en a besoin pour délimiter les circonscriptions électorales et les districts de vote. Les organismes civils et militaires en ont besoin pour intervenir en cas d'urgence relative à la sécurité publique. Dans le secteur privé à valeur ajoutée, cette représentation numérique pourrait devenir la référence nationale pour les services liés à l'aiguillage des véhicules et à la navigation qui supposent l'utilisation du GPS et de services à la clientèle fondés sur la localisation.

Cette stratégie met de l'avant une vision nationale de la géomatique au Canada et guidera les relations et les ententes entre les ministères fédéraux, les provinces, les territoires et les partenaires internationaux.

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

La Stratégie vise les résultats interdépendants suivants :

- un soutien efficace au moment opportun pour la prise de décisions au gouvernement;
- l'optimisation graduelle des ressources pour les contribuables canadiens;
- une meilleure répartition des ressources, qui sera partiellement réalisée par l'évaluation des initiatives de géomatique à la demande du SCT;
- un leadership collectif, par l'intermédiaire du CMOIG, de la géomatique au gouvernement fédéral;
- une application uniforme, par l'intermédiaire du CMOIG, des politiques, des technologies, des normes et des spécifications approuvées;
- l'établissement et l'amélioration d'alliances externes (provinciales, territoriales et internationales), essentielles à la réussite des activités de géomatique fédérales.

Au nombre des mesures à prendre afin d'atteindre ces résultats figurent les suivantes :

- établir des processus afin d'assurer que les données sont payées une seule fois, recueillies aussi près que possible de la source et partagées librement;
- élaborer et mettre en œuvre des normes communes de géomatique afin de faciliter le partage de renseignements et l'interopérabilité;
- perfectionner les compétences du personnel afin que le gouvernement puisse exercer son leadership et améliorer la géomatique;
- élaborer et mettre en valeur une approche d'approvisionnement d'entreprise qui permettrait aux ministères de bénéficier des ristournes des fournisseurs;
- élaborer le cadre de politique à des fins de coordination (p. ex., la Stratégie de la géomatique fédérale);
- communiquer efficacement avec tous les ministères à propos de l'évolution de la géomatique au sein du gouvernement fédéral;
- établir des points de contact fédéraux et des approches cohérentes à la collaboration en géomatique avec les provinces, les territoires et les autres intervenants externes (voir à la page 20);
- évaluer les initiatives suggérées lorsque le SCT le demande, et formuler des recommandations à leur égard;
- coordonner la position fédérale en ce qui a trait aux enjeux géomatiques fédéraux-provinciaux-territoriaux;
- s'assurer que les niveaux de sécurité sont appropriés pour l'accès aux données et que les données des ministères sont accessibles à des fins de partage.

GÉOMATIQUE FÉDÉRALE : MISSION, VISION ET FONCTIONS PRINCIPALES

Le Comité directeur du CMOIG a donné son aval aux énoncés suivants en ce qui concerne la mission, la vision et les fonctions essentielles de la géomatique fédérale.

Mission

Permettre la mise sur pied de capacités en matière de données et d'analyses de localisation à des fins d'élaboration de politiques et de prise de décisions par le gouvernement et, par le fait même, pour le bien-être des Canadiens.

Vision

Être un chef de file dans la mise sur pied d'une capacité géomatique intégrée et valorisée pour le gouvernement et les citoyens.

Fonctions principales

Les mesures suivantes sont essentielles pour l'efficacité et l'efficience de la géomatique fédérale :

- Embaucher et conserver un personnel motivé et compétent.
- Amener les ministères à se coordonner, à coopérer et à collaborer.
- Éviter le chevauchement et minimiser le double emploi afin d'offrir des services de qualité à tous les contribuables, aux échelons fédéral, provincial et municipal.
- Offrir les bonnes données géospatiales aux bonnes personnes en temps opportun.
- Recueillir les données une seule fois, le plus près possible de leur source, et les utiliser de nombreuses fois au moyen de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG).
- Tirer parti des capacités du secteur privé et du milieu universitaire lorsqu'il est sensé de le faire.

QUE SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?

Le programme de 2006 pour étoffer la stratégie fédérale de géomatique comprend les mesures ci-dessous (l'ordre n'indique aucune priorité particulière), placées en ordre chronologique d'achèvement :

- Mise au point finale de la stratégie et du cadre fédéraux de géomatique
Mai 2006.
- Élaboration d'un plan de mise en œuvre comprenant :
 - l'amélioration de l'élément de politique touchant les coordonnateurs de la communauté géomatique (CCG) afin de refléter les leçons apprises;
printemps 2006;
 - l'étoffement des éléments de politique qui serviront de critères pour l'évaluation des initiatives proposées;
été 2006;
 - l'élaboration du plan de communication du CMOIG;
automne 2006
- Discussion et approbation de huit éléments de politique qui n'ont pas encore été examinés : le CMOIG estime que deux éléments pourront être examinés chaque année.

Observations finales

Le thème central du présent document est l'amélioration de la coordination des activités de géomatique au gouvernement fédéral. Cette coordination s'impose pour minimiser le chevauchement et éviter le double emploi dans l'utilisation des ressources. Sur le plan opérationnel, cela permettra de normaliser les données géomatiques, ce qui est essentiel à leur qualité et à la mise sur pied de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales, laquelle permet une utilisation plus vaste de ces données. Plus important encore, cela permettra d'optimiser les ressources pour les contribuables canadiens, comme le souhaite le gouvernement. Aux yeux du CMOIG, ce document constitue la première étape de la stratégie et du cadre fédéraux.

Les annexes de ce document exposent les principes directeurs et les mesures pour concrétiser la Stratégie. On trouvera aux annexes F et G le cadre de politique qui sera utilisé pour évaluer les initiatives liées à la géomatique et qui a déjà été utilisé pour évaluer les propositions du SNITE et de GéoConnexions. Il est entendu que ce ne sont pas nécessairement tous les éléments cernés qui s'appliqueront à chacune des initiatives. Le CMOIG prévoit utiliser les éléments pertinents pour évaluer les initiatives lorsque le Secrétariat du Conseil du Trésor le lui demandera.

Il nous tarde d'obtenir les commentaires et la rétroaction du Secrétariat du Conseil du Trésor et des autres ministères qui seront nos partenaires pour les étapes à venir.

ANNEXE A

GOVERNANCE GÉNÉRALE

Telle qu'utilisée dans ce document, l'expression « gouvernance générale » s'entend des obligations de rendre compte et des responsabilités de haut niveau pour la coordination des activités géomatiques du gouvernement fédéral, y compris celles des ministres et celles des sous-ministres, du Conseil du Trésor et du CMOIG.

Les responsabilités et obligations de rendre compte proposées pour les gens concernés sont résumées ci-dessous :

Le CMOIG

Dans le but d'améliorer la coordination de la géomatique fédérale, le CMOIG doit rendre compte des activités suivantes au CT :

1. élaborer et tenir à jour la stratégie et le cadre fédéraux de géomatique;
2. faire part de la stratégie et du cadre une fois les consignes et les lignes directrices du CT énoncées;
3. déterminer les aspects horizontaux de la stratégie et du cadre de politique de la géomatique fédérale, conformément aux consignes et aux lignes directrices du CT;
4. offrir des conseils au SCT, à sa demande, sur les propositions ministérielles d'initiatives comportant des volets géomatiques;
5. produire un rapport annuel sur le respect, par les ministères, des consignes et lignes directrices du CT, ainsi que de la stratégie et du cadre de politique de la géomatique fédérale.

Hypothèses et implications

- Le CT émettra des consignes ou des lignes directrices couvrant la stratégie et le cadre de politique de la géomatique fédérale ainsi que le rôle du CMOIG en tant qu'organe fédéral sur la géomatique;
- le CMOIG élaborera et fournira au SCT les critères géomatiques de la présentation d'initiatives au Comité à des fins de conseil.
- les ministères participant au CMOIG respecteront les consignes et lignes directrices du CT;
- ces ministères appuieront le maintien du Comité en tant qu'organe fédéral sur la géomatique en mettant continuellement des ressources, financières ou autres, à sa disposition pour ses discussions et ses initiatives. Ces contributions comprendront des tâches appropriées figurant dans les accords de responsabilisation des gestionnaires et d'assurer d'un financement au secrétariat du CMOIG.

Le Conseil du Trésor

1. Réviser et approuver la stratégie et le cadre de politique de la géomatique fédérale et élaborer des consignes et des lignes directrices pour assurer l'application uniforme de la Stratégie;
2. surveiller les progrès en regard des résultats visés par ces consignes et ces lignes directrices, au moyen d'un rapport annuel remis par le CMOIG au Conseil, et en fournissant des outils pour favoriser le respect de la stratégie;
3. demander des conseils au Comité directeur du CMOIG en ce qui concerne les propositions d'initiatives provenant des ministères et comportant un volet géomatique.
4. reconnaître la responsabilité horizontale des différents ministères participant au CMOIG pour le travail qu'ils entreprennent au nom de tous les ministères.
5. reconnaître que les ministères demeurent responsables du travail entrepris pour un autre ministère.

Hypothèses et implications

- Les sous-ministres devront rendre compte aux ministres du respect des consignes et lignes directrices du CT dans leur domaine de responsabilité;
- les ministères devront avoir une description claire des mesures de rendement prévues par la politique aux fins de gouvernance opérationnelle;
- les représentants ministériels faisant partie du Comité directeur du CMOIG seront responsables d'informer leur ministère des sujets dont traite le Comité;
- lorsque les ministères élaboreront des initiatives liées à la géomatique et que ces initiatives répondront aux critères du CT en matière de présentation au CMOIG, les ministères devront discuter de ces propositions avec le CMOIG;
- le CMOIG établira des mécanismes et des critères pour évaluer ces initiatives de façon efficace et efficiente.

Les ministres

1. Les ministres, par l'intermédiaire de leurs sous-ministres, devront reconnaître les responsabilités du CMOIG relativement aux consignes et aux lignes directrices du CT;
2. les ministres reconnaîtront que leurs ministères peuvent assumer des responsabilités horizontales au nom des membres du CMOIG;
3. les ministres devront rendre compte au CT de la prise en charge de ces responsabilités horizontales.
4. les ministres devront veiller, par l'intermédiaire de leurs sous-ministres, à ce que leurs ministères rendent compte annuellement de leur respect des consignes et lignes directrices du CT.

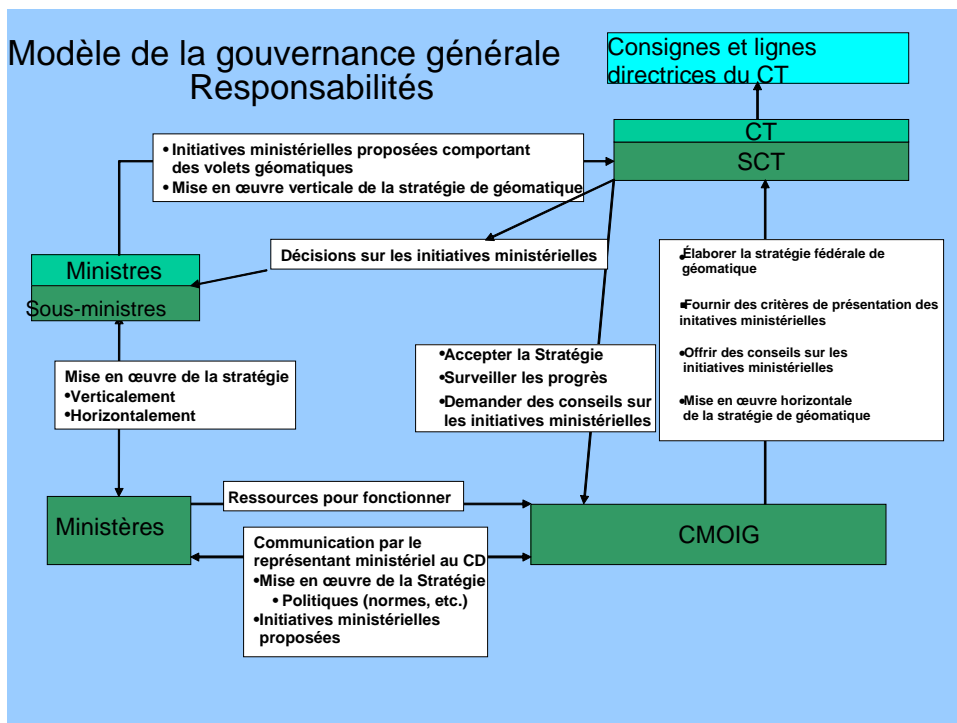


Schéma du modèle de gouvernance générale

ANNEXE B

GOVERNANCE OPÉRATIONNELLE DU CMOIG

Cette partie de la Stratégie porte exclusivement sur les obligations de rendre compte et les responsabilités du CMOIG. Elle couvre :

- la responsabilité des ministères participant au CMOIG de mettre en œuvre, d'élaborer et de tenir à jour la Stratégie;
- les principes selon lesquels le Comité directeur du CMOIG, son Groupe de travail ainsi que les ministères participants travailleront ensemble pour coordonner les activités géomatiques du gouvernement fédéral;
- les responsabilités en ce qui concerne la prise de mesures et l'obtention de résultats, le respect des politiques exposées dans la Stratégie et le travail que les ministères participants effectuent au nom de la communauté géomatique fédérale;
- la responsabilité concernant les relations de travail hors du gouvernemental fédéral, par exemple avec les partenaires provinciaux, territoriaux et internationaux.

La partie concernant la gouvernance opérationnelle de la Stratégie propose également des obligations de rendre compte pour les ministères participant au CMOIG en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie une fois que le CT aura donné son aval et énoncé ses consignes ou ses lignes directrices.

La section suivante (Annexe C) traite explicitement des procédures de fonctionnement mises au point afin d'assurer la circulation adéquate de l'information pour appuyer la prise de décisions éclairées par le Comité directeur. Elle a été rédigée afin d'officialiser les procédures du CMOIG et de guider les membres du Comité directeur du CMOIG, du Groupe de travail et du Secrétariat, et plus particulièrement, les nouveaux membres de ces groupes.

Les responsabilités du Groupe de travail du CMOIG

Dans le but d'améliorer la coordination, le Groupe de travail du CMOIG devra rendre compte des activités suivantes au Comité directeur :

- recommander la version initiale et les mises à jour subséquentes de la stratégie et du cadre de politique de la géomatique fédérale;
- formuler des propositions pour la mise en œuvre des aspects horizontaux de la Stratégie;
- établir un mécanisme efficace pour l'examen, à la demande du SCT, des propositions d'initiatives ministérielles comportant un volet géomatique;
- donner des conseils en ce qui concerne l'examen des propositions ministérielles comportant un volet géomatique demandé par le SCT;
- analyser ces initiatives et formuler des recommandations à leur égard;
- mettre en œuvre, le cas échéant, les aspects horizontaux de la Stratégie;
- fournir des rapports d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie et du cadre dans les ministères;
- examiner toutes les questions portées à l'attention du Comité directeur du CMOIG à des fins d'information, de discussions et de prise de décisions (que ce soit lors de réunions ou par courriel).

Hypothèses touchant le Groupe de travail

Les ministères participant au CMOIG devront :

- continuer à appuyer le Groupe de travail du CMOIG;
- discuter avec les membres du Groupe de travail du CMOIG des propositions d'initiatives comportant un volet géomatique qu'ils élaborent;
- contribuer d'une façon continue aux discussions et aux initiatives du CMOIG ainsi qu'aux tâches qui figurent dans les accords de responsabilisation des gestionnaires;
- mettre en œuvre la stratégie et le cadre de façon verticale;
- tenir leur ministère au courant des sujets dont traite le CMOIG;
- faire parvenir leurs communications au Comité directeur par l'intermédiaire du Groupe de travail ou de leurs représentants au Comité directeur, en laissant un laps de temps suffisant pour permettre une analyse et une discussion adéquates;
- s'assurer que leurs représentants au Comité directeur parlent au nom de l'ensemble du ministère;
- s'assurer que le personnel ministériel ayant des responsabilités de CCG tient le Groupe de travail informé des progrès réalisés en regard de leurs objectifs.

Les responsabilités du Comité directeur du CMOIG

Le Comité directeur devra :

- discuter de la stratégie et du cadre de politique de la géomatique fédérale, les mettre au point et recommander leur approbation au Secrétariat du Conseil du Trésor;
- approuver les objectifs de la stratégie de la géomatique fédérale et contrôler les progrès en regard des objectifs en se fondant sur les rapports et les plans de travail annuels du Groupe de travail et des CCG.

Dans son rôle de soutien, le Groupe de soutien devra :

- établir un mécanisme efficace pour l'examen, à la demande du SCT, des propositions ministérielles d'initiatives comportant un volet géomatique.
- analyser les propositions ministérielles d'initiatives comportant un volet géomatique pour lesquels le SCT a demandé conseil, et formuler des recommandations à leur égard;
- mettre en œuvre, le cas échéant, les aspects horizontaux de la Stratégie, et en rendre compte au Comité directeur;
- produire des rapports d'étape sur la mise en œuvre de la Stratégie dans les ministères;
- examiner toutes les questions portées à l'attention du Comité directeur du CMOIG à des fins d'information, de discussions et de prise de décisions (que ce soit lors de réunions ou par courriel). Tout membre du Comité directeur peut amorcer une discussion par courriel entre les membres. Les membres concernés du Groupe de travail doivent en informer les autres membres du Groupe;
- accepter les consensus recueillis par le Groupe de travail relativement aux positions fédérales sur des questions qu'examinent les organismes provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du Conseil canadien de géomatique (COCG).

ANNEXE C

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DU CMOIG

Coordination horizontale

Généralement, une question horizontale est soulevée par un membre du CMOIG. Un champion est alors choisi au sein du Groupe de travail pour diriger un sous-groupe, qui comprend habituellement un petit nombre de membres du Groupe de travail. Ce sous-groupe examine et évalue la question par rapport à l'esprit de la Stratégie, et élabore un document d'orientation pour le compte du CMOIG. Ce document d'orientation cerne la question et recommande les mesures à prendre pour y donner suite. Le document est soumis au Comité directeur pour décision.

Ceux qui sont responsables des questions horizontales, dont les CCG, devront faire approuver les plans de travail annuels par le Comité directeur et lui présenter des rapports annuels.

Le CMOIG et les relations internationales

Les ministères faisant office de CCG ou qui ont d'autres responsabilités liées à la géomatique peuvent collaborer avec leurs homologues d'autres pays (p.ex. la US National Geospatial Intelligence Agency). Ces ministères devront aviser le CMOIG des initiatives qui pourraient être utiles aux autres ministères participants ou avoir une incidence sur eux.

Le CMOIG et les relations provinciales-territoriales

Le Conseil canadien de géomatique (COCG) est et demeurera l'organe officiel auquel ont recours les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux lorsqu'il s'agit de discuter de la géomatique. Le COCG se rencontre annuellement pour examiner les domaines d'intérêt commun et déterminer les occasions de collaborer qui s'offrent aux membres. Le pouvoir de voter est partagé entre les différents échelons : par conséquent, il y a un vote fédéral. Les membres du personnel de plusieurs ministères (en tant que sous-ensemble du CMOIG) assistent aux réunions du COCG en tant que délégués.

Hypothèses concernant la collaboration intergouvernementale :

- le Groupe de travail du CMOIG (avec les suggestions des CCG) devra, tel qu'il le fait actuellement, discuter régulièrement de la position fédérale sur les questions portées à l'attention du COCG à des fins d'examen. Le chef de la délégation fédérale au COCG, qui travaille en relation avec les membres de la délégation, clarifiera ces positions au besoin;
- le CMOIG présentera un rapport fédéral annuel au COCG, structuré en fonction des secteurs d'activités et comprenant les résumés des rapports annuels des CCG;
- lorsque les CCG devront s'entendre avec les organismes provinciaux et territoriaux pour avoir accès aux données le plus près possible de la source, ils préciseront ce que cela aura comme répercussions pour les membres du CMOIG et ils obtiendront l'accord du Comité directeur avant de signer une entente.

Le CMOIG et les initiatives ministérielles

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor peut demander au Comité directeur du CMOIG des conseils sur les initiatives ministérielles comportant un volet géomatique. Étant donné les délais serrés du SCT, les ministères devront tenir informés le Groupe de travail et le Comité directeur du CMOIG lorsqu'ils élaboreront de telles initiatives et ils devront démontrer qu'elles respectent la Stratégie;

- le Groupe de travail devra élaborer et communiquer les critères d'évaluation afin que les ministères soient au fait des exigences de la Stratégie. Ces critères seront fondés sur les éléments de politique de la Stratégie;
- le Groupe de travail devra également s'assurer que les membres qui examinent les initiatives ont la compétence et les autorisations de sécurité nécessaires.

ANNEXE D

ÉVALUATION DES INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Pour évaluer les initiatives ministérielles comportant des volets géomatiques, il faudra classer les éléments de politique dans les catégories « obligatoire » ou « volontaire ». Le tableau qui suit constitue un classement provisoire, étant donné que plusieurs de ces éléments sont en cours d'élaboration.

Élément de politique	Obligatoire/volontaire
Gestion horizontale des données et des questions	Obligatoire
Normes et accès	
Normes techniques	Obligatoire
Licences normalisées de données	Obligatoire
Modèles de collaboration	Volontaire (suggestion)
Couches de données-cadres normalisées	Obligatoire (suggestion)
Principes de conservation et d'archivage des données	Obligatoire (suggestion)
Politique d'accès aux données	Obligatoire (suggestion)
Généralités	
Pratiques de ressources humaines	Volontaire (suggestion)
Approvisionnement d'entreprise (GC) (données/logiciels/services)	Volontaire (suggestion)
Communication cohérente	Volontaire (suggestion)
Gestion des risques propres à la géomatique et aux questions relatives aux données géospatiales	Obligatoire (suggestion)

Aux catégories « obligatoire » et « volontaires » peut s'ajouter la mention « suggestion » en regard des discussions initiales du Groupe de travail du CMOIG. Ce classement pourrait changer en fonction de l'évolution des éléments de politique.

ANNEXE E

Éléments de politique sur la gestion des données et des questions horizontales

En tant que comité interministériel, l'objectif du CMOIG est de prôner la tenue à jour et l'utilisation à grande échelle d'une infrastructure de données efficiente et utile. Plus particulièrement, cela signifie que l'infrastructure doit être fondée sur des normes communes et des données tenues à jour recueillies une seule fois, le plus près de la source, puis utilisées par de nombreux organismes. Pour satisfaire à ces critères, il faut un processus de gestion des questions horizontales. L'approche du CMOIG, telle que décrite ci-dessous, passe par un coordonnateur de la communauté géomatique :

Le coordonnateur de la communauté géomatique (CCG)

Le Comité directeur du CMOIG a convenu qu'une question ou un thème relatif aux données ayant une incidence sur plusieurs ministères pouvait être géré par un coordonnateur de la communauté géomatique (CCG).

Un CCG est un ministère choisi afin d'accélérer le travail d'une communauté de pratique, c'est-à-dire une communauté d'autres ministères fédéraux s'intéressant à la question.

Le CCG sert de point de contact principal ou de référence pour une question ou un thème donné relatif aux données, minimisant ainsi le chevauchement des efforts. Un CCG agit au nom d'une communauté de pratique dans l'établissement d'alliances et de pratiques de collaboration nationales ou internationales touchant une question ou un thème donné relatif aux données. En devenant CCG, un ministère assume la responsabilité de mettre sur pied la communauté de pratique et il doit exercer le leadership nécessaire afin de définir les besoins de cette communauté et s'assurer de répondre à ces besoins par la mise en place d'un plan de travail annuel approuvé. Il est du ressort d'un CCG de tenir dûment compte des ententes à long terme déjà existantes entre les membres de la communauté de pratique et d'autres organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Il y a des CCG pour les questions et les thèmes suivants :

- le réseau routier : Statistique Canada;
- aires protégées et aires de conservation : Agence Parcs Canada;
- les biens immobiliers : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- la sécurité publique : Sécurité publique et Protection civile Canada;
- l'utilisation des terres : Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À la lumière de l'expérience des CCG jusqu'à ce jour, le document d'orientation du CMOIG (approuvé en mai 2004) devrait inclure les leçons apprises et faire l'objet d'une révision par le Groupe de travail du CMOIG et d'un nouvel examen par le Comité directeur.

ANNEXE F

Éléments de politique concernant les normes et l'accès

Normes techniques

Le Comité directeur du CMOIG espère que les organismes fédéraux pourront, d'ici septembre 2006, adopter et utiliser une infrastructure et des normes géospatiales communes approuvées par GéoConnexions et l'ICDG. Parmi les avantages figurent une plus grande interopérabilité des données et des logiciels au sein des organismes fédéraux, de meilleurs liens avec les organismes provinciaux et territoriaux qui ont adopté les mêmes normes techniques, des risques techniques moindres et un plus grand choix de solutions logicielles grâce aux efforts de normalisation canadiens et internationaux. Le Groupe de travail du CMOIG a ébauché une liste de contrôle pour évaluer la conformité des ministères à ces normes.

Licences de données

Les utilisateurs de données fédérales ont exprimé de la frustration à l'égard de la variété de licences utilisées par les différents ministères. Le ministère de la Justice, en consultation avec les principaux organismes fédéraux qui fournissent des données, a rédigé le libellé type pour trois licences : l'utilisation sans restriction, l'utilisation restreinte (utilisation finale) et l'utilisation à valeur ajoutée. Publié pour la première fois en 2004, le guide fait actuellement l'objet d'une révision.

Le Comité directeur du CMOIG a également convenu que les organismes fédéraux adopteront et utiliseront les pratiques et les licences normalisées en matière de données qui ont été élaborées par l'intermédiaire de GéoConnexions et de l'ICDG. De plus, le Comité a convenu de discuter d'un processus pour l'évolution future des licences de diffusion des données géographiques, de l'améliorer et de le mettre en œuvre progressivement, et a élaboré un document intitulé *La diffusion des données géographiques gouvernementales au Canada – Guide des pratiques exemplaires*. Des versions numériques de ce document sont disponibles sur Internet aux adresses suivantes :

http://www.iacg-cmoig.org/public/docs_f.php ou

<http://www.geoconnexions.org/ICDG.cfm/fuseaction/keyDocs.home/gcs.cfm>

Modèles de collaboration

La géomatique fédérale doit se donner pour objectif stratégique de créer et d'entretenir des relations de collaboration internes et externes et c'est aussi essentiel pour disposer de données géospatiales utilisées à maintes reprises et recueillies une seule fois, le plus près possible de leur source. Les collaborateurs pourront travailler ensemble de façon plus rapide et efficace s'ils ont une façon commune de tisser et de gouverner leurs relations et d'appliquer les références et les modèles normalisés basés sur l'intention et les circonstances. Si tous les CCG abordaient la collaboration à l'interne comme à l'externe de la même manière, cela favoriserait la cohérence. C'est pourquoi le CMOIG envisage d'élaborer un guide des « pratiques exemplaires » fondé sur les leçons apprises jusqu'à présent.

Couches de données-cadres normalisées

La principale raison pour laquelle il faut disposer de couches de données-cadres normalisées est d'éviter le chevauchement, de minimiser le double emploi et de permettre le partage entre différents organismes fédéraux des couches de données qui soutiennent les activités relatives aux analyses et aux rapports. Non seulement cette normalisation améliorerait-elle la capacité d'intégrer des données pour les analyser, mais elle éliminerait tout besoin de créer et de tenir à

jour les mêmes données-cadres dans différents organismes.

Un document d'orientation portant sur l'utilisation de couches de données-cadres normalisées par les ministères fédéraux a été présenté au Comité directeur du CMOIG en mars 2005. Il cerne trois types de couches de données :

- universelles : des couches de données pouvant être utilisées par tous;
- communes : des couches de données pouvant être utilisées par plusieurs organismes;
- propres à un programme: des couches particulières à un ministère donné.

On a demandé aux organismes fédéraux d'étudier la pertinence d'intégrer des données normalisées et de déterminer le coût associé à l'adoption de données de ce genre.

Principes de conservation et d'archivage des données

Les décisions prises concernant l'économie, l'environnement et la société ne peuvent pas être simplement basées sur les données actuelles. Afin de déceler et d'analyser les changements dans tout paramètre géospatial référencé, les décideurs doivent avoir accès aux ensembles de données antérieurs.

L'accès à long terme au patrimoine des données géomatiques sera compromis si aucune démarche n'est entreprise pour assurer sa conservation et sa disponibilité continue pour ceux qui définissent les politiques et prennent les décisions au sein du gouvernement, de l'industrie et des établissements de recherche.

Les pratiques exemplaires pour la conservation à long terme des cartes sur support papier sont bien établies dans les milieux des bibliothèques et des archives, et la publication de cartes sur support papier à jour ne suppose pas la destruction des éditions antérieures. Toutefois, les créateurs de données relatives aux cartes numériques modifiées peuvent délibérément ou par inadvertance écraser les données antérieures. De même, si les producteurs de données n'ont pas de raison de consulter ces données, ils ne seront pas portés à les conserver.

Il faut adopter des approches universelles pour la conservation des données géomatiques. Bibliothèque et Archives Canada s'est joint au CMOIG pour examiner la question, et ses compétences spécialisées contribueront grandement à l'élaboration de cet élément de politique.

Accès aux données

Le CMOIG croit que certains types de données géospatiales numériques ont une telle valeur intrinsèque que les utilisateurs doivent y avoir accès sans frais directs. Par exemple, six couches de données-cadres normalisées relatives au Canada sont actuellement accessibles au moyen de GéoBase sans frais pour les utilisateurs, les coûts étant assumés par les fournisseurs de ces données. D'un autre côté, en raison des politiques de recouvrement des coûts, les producteurs fédéraux d'autres couches de données font parfois payer les utilisateurs fédéraux pour l'accès aux données et dépendent de ces recettes pour financer une partie de leurs activités.

Les frais d'accès inhibent l'utilisation des données, causent des pertes d'efficacité ou le double emploi, alors que les revenus générés sont souvent insuffisants pour couvrir les frais associés à la tenue à jour des données. Dans le cadre des discussions initiales sur cet élément, le Groupe de travail du CMOIG a avancé qu'une partie de la solution à ce problème résidait dans l'orientation vers des couches de données-cadres universelles. Ces couches de données sont utilisées par tous les ministères et devraient donc être accessibles à tous les utilisateurs sans frais directs, grâce aux efforts d'un coordonnateur de la communauté géomatique.

ANNEXE G

Éléments de politique généraux

Pratiques de ressources humaines

Les membres du Groupe de travail du CMOIG croient qu'il pourrait s'avérer fort bénéfique d'établir, pour les organismes de géomatique fédéraux, des pratiques de ressources humaines plus cohérentes en matière de formation et de perfectionnement professionnel. Cela favoriserait notamment la mobilité interministérielle, la participation aux projets coopératifs et pourrait même mener à l'harmonisation des classifications et des descriptions de postes.

Approvisionnement en logiciels, en données et en services géospatiaux

Chaque ministère a ses propres mécanismes d'approvisionnement en ce qui concerne les données, les logiciels et les services géospatiaux, en particulier dans le cas des licences de logiciels. Le Groupe de travail du CMOIG voit la possibilité de réduire les frais par l'adoption d'une approche collective, par exemple, au moyen d'offres à commandes permanentes et de licences de logiciels interministérielles pour certains logiciels.

L'intention n'est pas d'aller à l'encontre des décisions d'achat des ministères en matière de logiciels, mais de tirer profit des achats en grande quantité en négociant des prix plus bas avec les fournisseurs externes. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'est porté volontaire pour piloter ce dossier et espère avoir mis en place, pour 2006-2007, un mécanisme pour l'approvisionnement d'entreprise en licences de logiciels SIG qui servent à nombre d'utilisateurs.

Communications

Les représentants ministériels qui forment le Comité directeur et le Groupe de travail du CMOIG n'ont pas de mal à définir des politiques communes et à s'entendre sur celles-ci, mais il en va autrement quand vient le temps de diffuser ces politiques dans leurs ministères et dans les autres ministères ou organismes pour en favoriser l'adoption. Il faut des moyens et des outils de communication communs, mais leur élaboration est à peine entamée. Environnement Canada est le plus avancé dans ce domaine, avec sa liste de diffusion par Internet GeoNet, et Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a défini une stratégie ministérielle de géomatique. D'autres ministères ont des listes de diffusion et des ateliers intraministériels. De plus, il faut livrer un message cohérent aux partenaires et aux intervenants externes.

Gestion des risques

Les politiques du Conseil du Trésor exigent que des processus rigoureux soient utilisés lorsqu'il s'agit de déterminer, d'analyser, d'atténuer, de surveiller et de classer par ordre de priorité les risques liés aux projets. Pour gérer efficacement les risques, il faut déterminer les risques, évaluer leur probabilité et leur incidence, élaborer des stratégies pour les atténuer, attribuer des responsabilités pour la prise des mesures d'atténuation, contrôler régulièrement les risques, nouveaux et connus, et les remettre à jour durant les phases de planification et d'exécution.

La gestion des risques propres à la géomatique et aux données géospatiales ne se substitue pas aux exigences du CT, mais s'applique aux préoccupations particulières au domaine. Le Groupe de travail du CMOIG a cerné des « hypothèses » ou des « risques » qui doivent être examinés afin d'assurer la réussite de la stratégie et du cadre fédéraux de géomatique. Mis en lumière lors de l'élaboration du registre des résultats du CMOIG, ces risques et ces hypothèses concernent l'établissement de la collaboration interministérielle et entre les membres du CMOIG visant

l'atteinte du but commun en matière de partage des données. Ils devront être examinés dans les propositions d'initiatives comportant des volets géomatiques.

ANNEXE H

Mesure du rendement de la géomatique fédérale

L'élaboration d'indicateurs de rendement faisait partie d'une étude sur la gestion des résultats réalisée dans l'optique de la géomatique fédérale commandée par le SCT et sa DDPI au printemps 2005. De façon générale, les participants à l'étude ont conclu que les indicateurs montrant un progrès relativement à certains résultats intermédiaires déterminés étaient mieux adaptés à la mesure du rendement et serviraient de références pour suivre le progrès vers les résultats finaux. Les trois résultats intermédiaires suivants comptent parmi les plus importants :

- capacité accrue à utiliser et à intégrer les données dans l'ensemble des ministères;
- diminution du double emploi dans la cueillette et la tenue à jour des données géomatiques sur des thèmes donnés;
- création de rôles clairs en matière de conservation des données.

Le rapport sur l'étude des résultats donne des détails sur la mesure des progrès vers les résultats intermédiaires : la fréquence et la durée des activités de mesure, la méthode de mesure, la valeur de référence, le niveau et la date visés, la limite de tolérance et les mesures à prendre si l'indicateur est au-delà de celle-ci, et les responsabilités. Par exemple, le deuxième résultat (diminution du double emploi) suppose ce qui suit :

- recours accru à la source autorisée d'une couche de données;
- le responsable de la couche est connu (p. ex. le CCG);
- la source est reconnue comme étant unique;
- réduction du nombre d'ensembles de données identiques sur un même thème.

L'un des indicateurs de rendement du premier résultat sera le nombre réel d'utilisateurs qui consultent la source de données autorisée, contrôlé à intervalles réguliers pendant une période déterminée. Sa valeur de référence dépend de la couche de données. Ultimement, la cible de mesure serait de 100 % des utilisateurs, mais 75 % est le pourcentage le plus probable.

Ces éléments seront à nouveaux modifiés puis harmonisés en fonction de l'évolution de la stratégie et du cadre de géomatique.